



MAIRIE de DOLLON
72390

INFORMATION

NOUVELLES MODALITES DE PAIEMENT DES FACTURES

Madame, Monsieur,

Il ne sera bientôt plus possible de payer vos factures communales par chèque.

Pour le paiement de vos factures d'accueil périscolaire, centre de loisirs, cantine, redevance assainissement, etc... émises par la commune de Dollon, d'autres moyens de paiement-vous sont proposés :

- **Le prélèvement automatique pour les factures récurrentes (cantine, garderie, périscolaire, etc...)**
- **Le paiement en ligne par carte bancaire ou par un prélèvement unique, via Payfip (les coordonnées du site sont indiquées sur vos avis de sommes à payer)**
- **Le paiement de proximité, en numéraire (pour les factures de moins de 300 €) ou en carte bancaire, auprès d'un buraliste agréé**
- **Le virement bancaire**

Dès septembre 2026, vous avez la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique, qui est le mode de paiement le plus sûr et permet d'éviter les oublis.

Si vous choisissez ce type de paiement, bien vouloir nous faire parvenir un RIB.

Dollon, le 28 mai 2026

Le Maire,

Olivier CORBIN

